



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité 2025

DIAV
Délégation interministérielle
à l'aide aux victimes

© **Crédit photo**

Couverture : Freepik

Éditorial : délégation interministérielle à l'aide aux victimes

Rédaction des contenus

Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

Conception graphique

Bureau de la création graphique et du suivi de production



I Sommaire

La DIAV
en quelques mots

P.3

Les chiffres clés
de l'année

P.4

Les temps forts

P.6

Édito

P.8

1
Faire vivre l'aide
aux victimes
sur les territoires :
un tissu associatif
et institutionnel
indispensable

P.10

2
Faire vivre l'aide aux victimes
par-delà nos territoires :
inspirer et s'inspirer
des modèles étrangers

P.18

3
Faire vivre les projets
et le débat d'idées :
bâtir ensemble une culture
de l'aide aux victimes

P.28

4
Faire vivre les mémoires :
2025, une année à part

P.34

I La DIAV en quelques mots

Notre décret fondateur



Créée par décret en 2017, placée sous l'autorité du garde des Sceaux, ministre de la Justice, la délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV) porte la voix et les droits des victimes.

Elle a pour vocation d'agir dans le suivi, l'accompagnement et l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs, de catastrophes naturelles et d'infractions pénales.

Elle accompagne également les victimes dans leurs relations avec les associations de victimes et d'aide aux victimes.

Nos missions



La mission principale de la DIAV est de coordonner l'action de tous les ministères concernés par l'aide aux victimes, aussi bien :

- la Justice ;
- l'Intérieur ;
- la Santé ;
- les Affaires étrangères.

Elle coordonne également l'aide aux victimes sur l'ensemble de nos territoires, en France, et pour les victimes françaises à l'étranger.

Enfin, la DIAV participe à l'amélioration des dispositifs, en travaillant constamment aux côtés des acteurs de l'aide aux victimes, professionnels et associatifs.

L'importance de l'interministérialité



Toutes les missions de la DIAV dépassent largement le périmètre de la Justice. Aussi, à l'image de toutes les facettes de l'aide aux victimes, psychologiques, sociales et administratives, l'action de la délégation est interministérielle.

Cette dimension se reflète dans la composition de l'équipe, qui réunit des personnes engagées issues de tous les horizons : magistrats, officiers, fonctionnaires de l'économie et de la santé.

I Chiffres clés de l'année

Plus de **60**
associations de victimes
associées aux projets et travaux de la délégation

Plus de **150** personnes victimes
rencontrées tout au long de l'année

28 déplacements
de la délégation en France et à l'étranger

91 CLAV
organisés
dans toute la France

30
participations
de la DIAV aux CLAV



FOCUS

réseaux sociaux

Au-delà de la coordination des dispositifs d'accompagnement, la DIAV concourt à l'émergence d'une véritable culture de l'aide aux victimes.

Pour que cette ambition devienne réalité, notre action doit être visible et partagée. Cela passe par une volonté claire : éclairer les citoyens sur leurs droits, sensibiliser la société dans son ensemble, fédérer les acteurs de terrain.

Éveiller les consciences

+ 4 500
nouveaux abonnés

+ 600 000
impressions



sur LinkedIn

Fédérer les acteurs

+ 125
publications

+ 12 420
interactions

👍 9 500 likes

↪ 2 500 partages

💬 420 commentaires



Une culture de l'aide aux victimes partout et pour tous

- Différentes plateformes : **LinkedIn, Spotify, Twitter, Youtube...**
- Des **podcasts** de victimes et professionnels ;
- Des diffusions de **guides** ;
- Des **tribunes** ;
- Des **formats questions / réponses** ;
- Plus d'une **quinzaine de vidéos sur Youtube**.



sur Spotify, X et Youtube

I Les temps forts

07/01

Commémoration du dixième anniversaire des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher



24/01

Réunion trimestrielle avec les associations des victimes de la route

27/01

Réunion trimestrielle avec les associations victimes de terrorisme



Janvier

Février

10/03

Participation à la formation des experts judiciaires chargés de l'expertise des victimes des actes de terrorisme de l'ENM

11/03

Journée européenne et nationale d'hommage aux victimes du terrorisme à Strasbourg

12/03

CLAV parisien en séance plénière

18/03

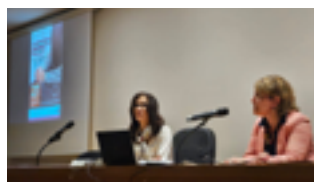
Participation à la « Biennale de la sécurité et de la prévention » de France Urbaine

25/03

Intervention à la formation continue « Victime et procès pénal » de l'ENM

29/03

Organisation du colloque « Violences de l'intime : penser et avancer » avec l'Université Paris-Saclay et l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris



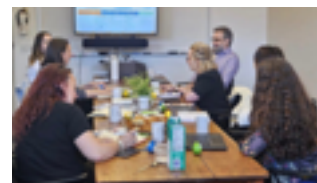
Mars

Avril



12/05 au 17/05

Voyage d'étude au Québec, à Montréal (Canada)



20/05

Assemblée générale du Cn2r

21/05

Participation au colloque coorganisé par l'Agrasc et l'ENM

Mai

7/02

Participation au colloque « Exploitation sexuelle en ligne : enjeux et réponses européennes » à Strasbourg

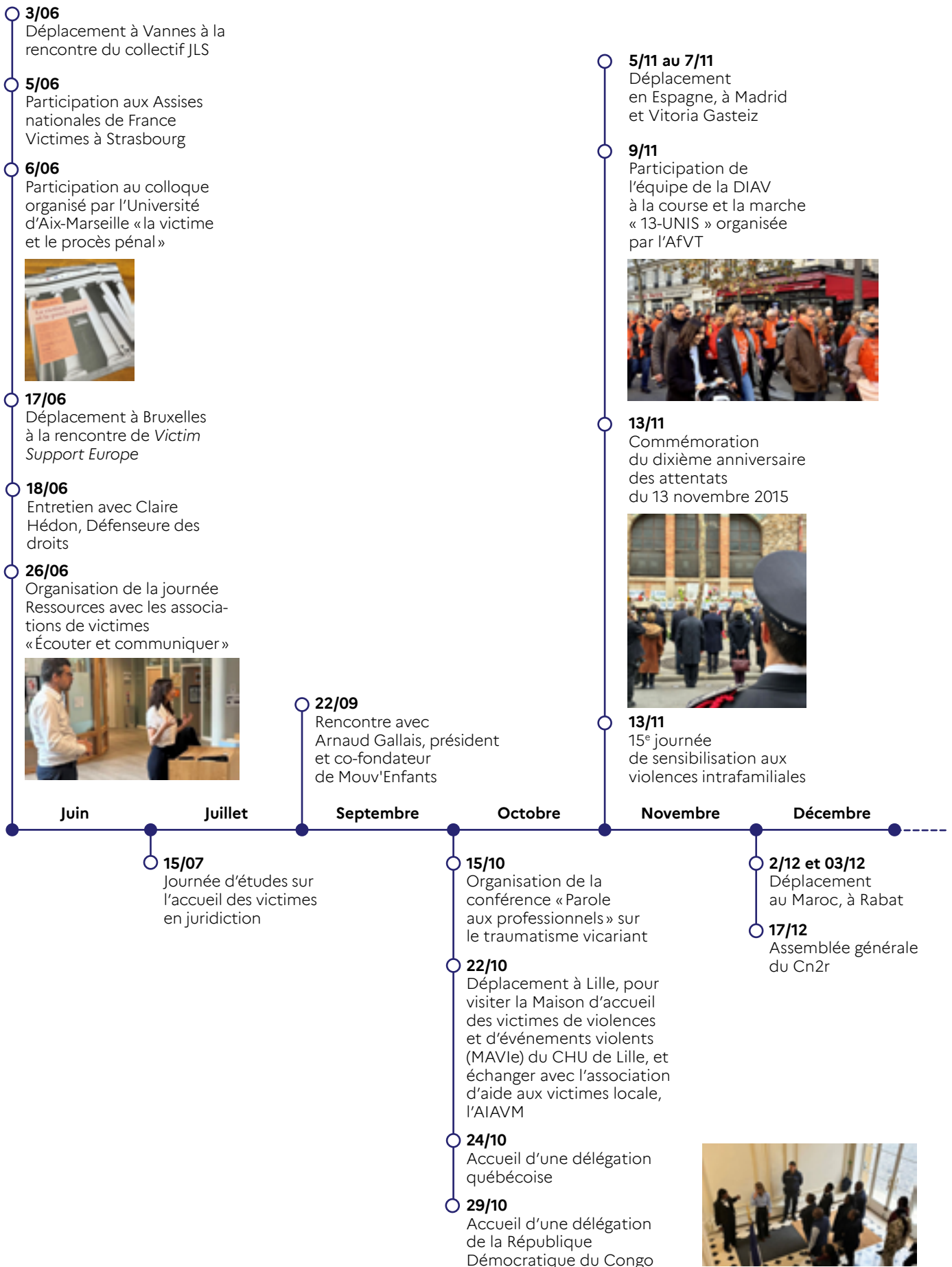
12/02

Rencontre avec les équipes de Reporters sans frontières

9/04

Cérémonie d'hommage aux victimes de la rue de Tivoli





I Édito



Bâtir une culture de l'aide aux victimes.

Alexandre Louis

Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes

Tel fut notre engagement tout au long de l'année 2025. Douze mois pour développer des dispositifs innovants, présenter nos travaux dans tous les territoires, échanger les bonnes pratiques par-delà nos frontières, mieux connaître les acteurs qui composent l'aide aux victimes et la font vivre au quotidien.

Douze mois pour avancer aux côtés des personnes engagées sur le terrain.

Car bâtir une culture de l'aide aux victimes, c'est aussi **défendre une méthode, simple, mais essentielle : transformer l'expérience, le vécu et le récit des victimes en politiques publiques.**

Concrètement, cela signifie que nous les avons systématiquement associées à nos réflexions et travaux, entretenant un dialogue constant avec les victimes, les collectifs et les associations qui les représentent.

Douze mois, ancrés dans cette méthode. Dans nos idées, nos projets, nos déplacements, nous n'avons jamais cessé de **mettre les victimes et ceux qui les accompagnent au cœur de nos réflexions. Au cœur de nos actions.**

Je tiens à les remercier pour leur engagement constant. Sans leur mobilisation, aucun de nos événements n'auraient pu faire sens.

Lors de la journée ressources destinée aux associations de victime, ils ont été dans le dialogue permanent, à l'écoute des conseils, désireux de partager leur vécu, leurs témoignages.

Lors de notre conférence relative au traumatisme vicariant, la parole des professionnels, issus de tous les horizons, a non seulement sensibilisé les esprits sur un sujet difficile, mais également rendu visible une souffrance souvent silencieuse.

Lors des réunions trimestrielles dédiées aux associations des victimes des drames de la route et de terrorisme, leurs retours d'expérience ont été déterminants pour continuer de construire des dispositifs innovants au service de toutes les victimes.

Merci à eux. 2025 fut le reflet de leur engagement. Désormais, je souhaiterais également évoquer deux défis cruciaux qui ont caractérisé cette année.

D'abord, l'enjeu de mémoire. Lors de ces douze derniers mois, nous nous sommes souvenus. Une décennie pour se remémorer. De 2015 à 2025, des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher à ceux du 13 novembre, nous avons rendu hommage aux innocents que la folie terroriste a emporté il y a dix ans.

Bâtir une culture de l'aide aux victimes, **c'est se remémorer.**

Ensuite, l'enjeu d'ouverture. L'aide aux victimes ne saurait demeurer enfermer dans des carcans, car les drames, eux, ne connaissent aucune frontière. Cela nous invite à bâtir des réponses collectives avec les autres pays, à nous rassembler, échanger nos expertises, partager nos approches. C'est pourquoi nous avons entrepris de nombreux voyages d'étude. Par-delà l'Atlantique, au Canada, et la Méditerranée, au Maroc, mais aussi chez nos voisins européens, à Madrid, Vienne ou Bruxelles.

En France, enfin, où nous avons organisé la journée nationale et européenne d'hommage aux victimes du terrorisme à Strasbourg, et reçu tout au long de l'année des délégations issues du monde entier.

Bâtir une culture de l'aide aux victimes, **c'est s'ouvrir aux autres.**

2025 fut une année riche en projets, en idées, en avancées. Vous pourrez compter sur notre engagement pour faire de 2026 une année s'inscrivant pleinement dans cette lignée. Dans cette méthode.

Pour continuer de bâtir ensemble une véritable culture de l'aide aux victimes, avec les victimes.

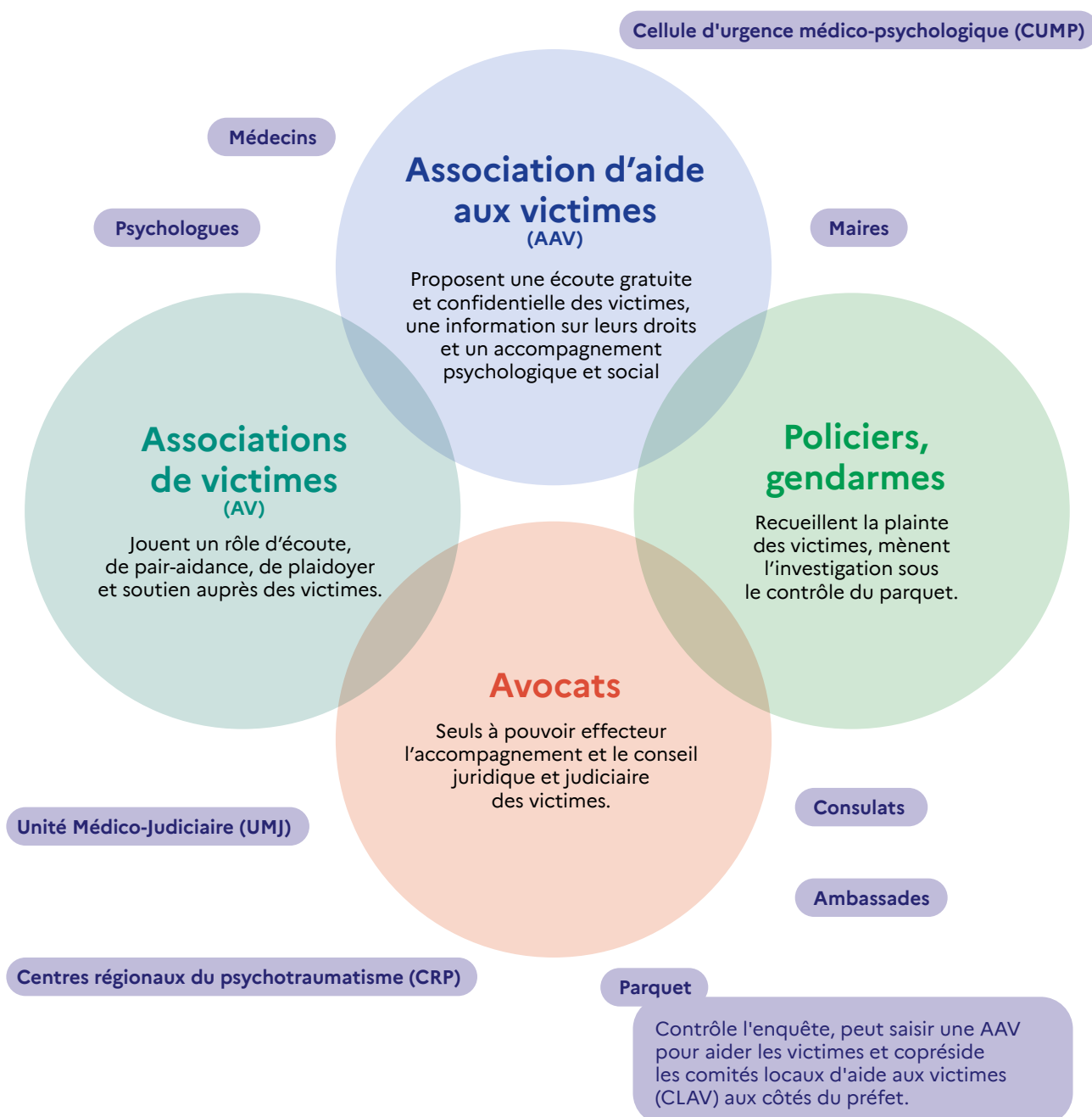
La délégation interministérielle à l'aide aux victimes



Faire vivre l'aide aux victimes sur les territoires : un tissu associatif et institutionnel indispensable

L'aide aux victimes fait d'abord sens par les acteurs qui la composent, engagés au quotidien pour améliorer l'accompagnement et les droits des personnes dont le destin a brutalement basculé.

Associations d'aide aux victimes et de victimes, avocats, magistrats, maires, représentants de l'État, psychologues, travailleurs sociaux, CUMP... Tous agissent aux côtés de la délégation, qui coordonne l'action sur tous les territoires, pour se tenir aux côtés de toutes les victimes.



Les associations d'aide aux victimes, professionnels en première ligne et piliers de l'accompagnement

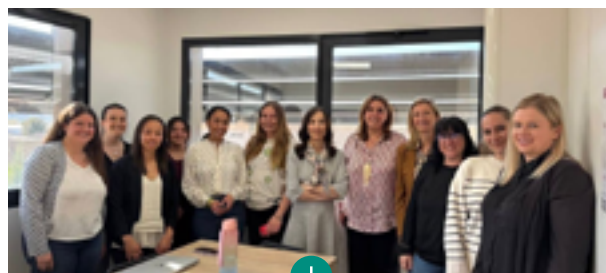
Les associations d'aide aux victimes (AAV) sont des organisations agréées et subventionnées par l'Etat pour accompagner les victimes d'infraction pénales tout au long de la procédure.

Ses membres sont des professionnels salariés (juristes, psychologues ou assistants sociaux) et proposent une écoute privilégiée, gratuite, neutre et confidentielle pour identifier les difficultés des victimes et les aider dans leurs démarches, telles que :

- l'information sur leurs droits ;
- l'accompagnement psychologique et social professionnel ;
- l'orientation vers les services spécialisés.

L'association ne peut pas interférer dans le déroulement de la procédure judiciaire, ne peut pas se constituer partie civile (ni en son nom ni au nom des victimes) et n'a pas pour mission de représenter les intérêts des victimes.

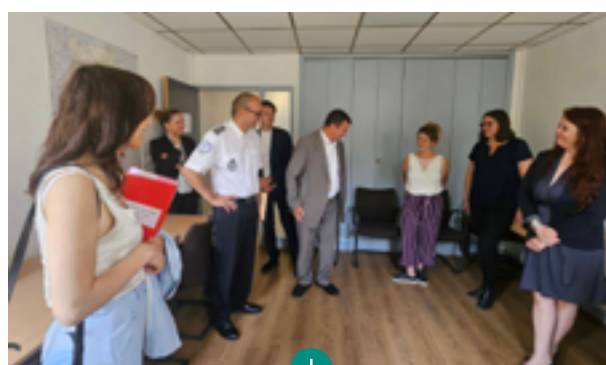
Consciente du rôle crucial de ces professionnels, la DIAV est allée régulièrement à leur rencontre pour nourrir son action. Grâce au dialogue continue avec les AAV, la délégation continue d'identifier les obstacles sur le terrain, pour adapter au mieux les dispositifs et répondre aux besoins des victimes. Cet engagement s'est traduit par des déplacements en immersion, des échanges approfondis en marge des comités locaux d'aide aux victimes (CLAV) ou encore la participation à des événements marquants, tel que les assises de France Victimes.



À Aix, aux côtés de l'A.P.E.R.S, l'association d'aide aux victimes d'Aix-en-Provence.



À Lille, aux côtés de l'association d'aide aux victimes locale, l'AIAVM.



À Melun, avec l'association France Victimes 77 – AVIMEJ.

La 38^e édition des Assises Nationales de l'Aide aux Victimes

La DIAV a participé aux Assises nationales de l'aide aux victimes, qui se sont déroulées à Strasbourg les 5 et 6 juin, au Parlement européen. Coorganisé par la fédération France Victimes et SOS France Victimes 67, l'événement a réuni plus de 300 personnes autour d'un thème : le harcèlement sous toutes ses formes, pour appréhender le fléau et trouver collectivement des solutions.

Pendant deux jours, les professionnels du secteur, associations, magistrats, chercheurs, psychologues, élus, ont pensé et échangé au moyen de conférences, tables rondes, témoignages de professionnels et outils interactifs.

Lors du propos d'ouverture des assises, Alexandra Louis a pu rendre hommage au travail des associations d'aide aux victimes, en première ligne, partout en France auprès de nos concitoyens qui ont le plus besoin d'accompagnement :

« Vous assurez une véritable politique publique. Mieux encore : vous incarnez un véritable service humain. (...) Je le vois d'ailleurs au quotidien.

À l'heure où deux tiers de français ne croient plus vraiment en la Justice, vous participez à restaurer ce lien de confiance indispensable au pacte républicain. Car vous êtes les visages de la solidarité nationale qui apparaissent quand tout s'effondre. »

Sur la question du harcèlement, deux pistes de réflexion ont été valorisées par la déléguée :

- la première est institutionnelle, avec le renforcement de la prévention et de la formation, mais également la coordination des acteurs pour mieux accompagner et identifier les personnes victimes. C'est d'ailleurs tout le rôle des comités locaux d'aide aux victimes ;
- la seconde est sociétale, avec la lutte contre le harcèlement qui appelle à une double responsabilité individuelle et collective. Nous avons tous un rôle à jouer, ne serait-ce que par notre écoute, notre vigilance, notre courage d'intervenir lorsque les signaux se manifestent.

Plus que jamais, sans le réseau d'associations d'aide aux victimes, aucun projet ne serait possible. Le modèle associatif est une force pour l'aide aux victimes, et les associations en sont le socle, grâce à leur professionnalisme et leur humanisme.

🗨️ **Le lien de confiance que vous construisez avec les victimes est souvent déterminant dans leur parcours de reconstruction.** 🗨️



Les associations de victimes, partenaires indispensables pour bâtir un accompagnement adapté, à l'écoute des besoins des victimes

Les associations de victimes font parties des partenaires privilégiées de la délégation. Créées par des personnes victimes ou leurs proches, elles ont un rôle d'écoute, de pair-aidance et de soutien auprès des victimes. Elles portent également leur parole auprès des pouvoirs publics et peuvent se constituer partie civile si leur objet social le permet.

Une parole déterminante pour faire avancer la place des victimes dans notre société, pour améliorer les dispositifs, pour bâtir de nouveaux projets.

Car les personnes victimes au sein de ces associations ont prouvé que là où il existe des peurs, des traumatismes, nous devons aussi y voir de l'espoir. Parce que beaucoup d'entre elles ont vu la mort, elles connaissent aussi le chemin de la vie. Ce sont des parcours exceptionnels, du courage, de la résilience qui nous inspirent collectivement.

Aussi, tout au long de l'année, la délégation a poursuivi le cycle de réunions trimestrielles dédié aux associations des victimes des drames de la route et aux victimes de terrorisme, au sein du ministère de la Justice.

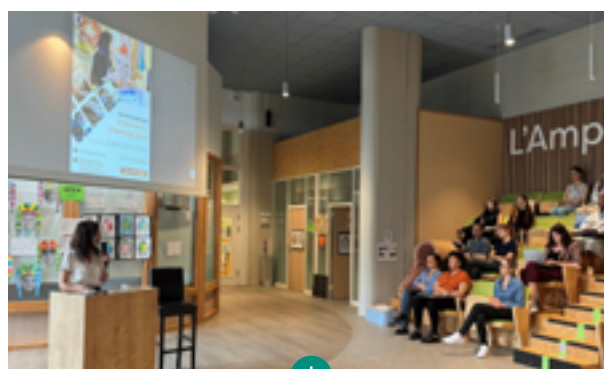


L'objectif ? Se concerter, pour mieux avancer !

Ces réunions trimestrielles sont de véritables temps d'échanges permettant de mieux appréhender les remontées de terrain des associations, faire un point d'étape sur leurs projets et présenter l'actualité de la délégation. Autrement dit, ces réunions permettent de construire collectivement des solutions adaptées qui amélioreront l'accompagnement des personnes victimes.

Par ailleurs, la délégation a organisé sa première journée Ressources « Écouter et communiquer » aux côtés des associations de victimes, à la Maison de l'autisme. Préparée sous la forme d'un séminaire thématique et participatif, cette journée a été pensée avec les membres des associations, au gré de nombreux échanges.

Comme l'avait rappelé Alexandra Louis, écouter et communiquer sont des compétences clés au cœur de l'action des associations de victimes, que cela soit dans leur rôle d'écouter ou dans les relations avec les médias.



Première journée Ressources
« Écouter et communiquer »

L'objectif a donc été de proposer un temps pour transmettre des conseils, permettre un retour d'expériences et créer des synergies entre toutes ces personnes engagées au service des autres.

Une journée riche en enseignements, divisée en deux temps :

- une matinée centrée sur le rôle d'écouter, organisée aux côtés du Cn2r, le centre national de ressources et de résilience, pour aider les membres des associations de victimes à se prémunir de la charge émotionnelle d'une parole souvent sensible.
- un après-midi centré sur la relation avec les médias, aux côtés de Mathieu Delahousse, grand reporter, spécialiste des questions justice, réalisateur et écrivain dont la plume a traité des questions des victimes de terrorisme. Cette séquence a abordé comment mieux dialoguer avec les journalistes, identifier les ressorts d'une couverture médiatique, entretenir des relations plus apaisées et savoir mieux se protéger.



Lors de cette journée, les membres des associations de victimes ont pu partager leur vécu, échanger sur tous les sujets de manière libre, et se nourrir des expériences des autres personnes présentes. Un engagement collectif, faisant des associations de victimes des partenaires indispensables de la DIAV, des acteurs clés de l'aide aux victimes.

Les CLAV, une aide aux victimes incarnée et coordonnée dans tous les territoires



Quelques rappels utiles sur les comités locaux d'aide aux victimes

- Le CLAV est co-présidé par le préfet et le procureur de la République.
- Il réunit notamment les policiers ou gendarmes, associations, avocats, assureurs, maires, CPAM, ARS, CUMP...
- Il s'appuie sur le schéma départemental de l'aide aux victimes (SDAV), qui recense l'ensemble des dispositifs locaux d'aide aux victimes existant sur un territoire.
- Il définit un circuit d'accueil et de prise en charge des familles endeuillées, en s'appuyant sur les bonnes pratiques locales.
- Il permet d'anticiper leurs besoins, notamment en matière d'information et d'accompagnement psychosocial et juridique.
- Il identifie les actions de sensibilisation et de formation existantes ou à prévoir.

La délégation a toujours été engagée auprès des acteurs de terrain pour soutenir les actions les plus adaptées aux besoins des victimes, notamment à l'échelon départemental.

Or, décliner les orientations nationales de la politique publique de l'aide aux victimes ne peut se faire qu'aux côtés de tous les partenaires locaux. Aussi, en 2025, la délégation a participé à plus d'une trentaine de CLAV sur l'ensemble du territoire.

En 2025, ce sont a minima...

4

CLAV « Terrorisme »

36

CLAV « Accompagnement des familles de victimes d'accidents mortels de la route »

3

CLAV « Mineurs »

2

CLAV « Post-crisis »

17

CLAV « Pléniers »

17

CLAV « Violences intrafamiliales »

7

autres CLAV

Les CLAV dédiés à l'accompagnement des familles de victimes d'accidents mortels de la route

À la suite du comité interministériel de la sécurité routière du 17 juillet 2023, la délégation s'est pleinement mobilisée pour encourager l'organisation des CLAV dédiés à l'accompagnement des familles endeuillées suite à un accident mortel sur la route.

En l'espace de deux années, ce CLAV s'est naturellement imposé comme un dispositif précieux pour tous les acteurs de l'aide aux victimes, au sein de tous les territoires.

Il permet non seulement d'améliorer la coordination de tous les acteurs locaux – forces de l'ordre comme autorité judiciaire, élus, médecins et associations – mais aussi d'assurer un accompagnement spécifique aux familles, depuis le constat du décès et tout au long du parcours judiciaire.

Preuve de l'efficacité du dispositif, en 2025, les CLAV « Route » concernent plus de la moitié des CLAV organisés sur l'ensemble du territoire.





Les travaux de la DIAV en vue de l'instauration des CLAV « adultes vulnérables »

La lutte contre les maltraitances faites aux personnes vulnérables est une priorité du Gouvernement. Aussi, une stratégie nationale de lutte contre les maltraitances a été annoncée le 25 mars 2024. Lors des premières réunions, les CLAV ont été reconnus comme un élément central dans la déclinaison locale de cette stratégie, grâce à leur rôle de coordination, notamment celle entre le parquet et la préfecture.

Ainsi, le déploiement des CLAV thématiques dédiés aux majeurs vulnérables victimes de maltraitance a été inscrit dans le deuxième axe de la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances, avec pour objectifs de renforcer la collaboration entre les autorités compétentes, d'améliorer la transparence du traitement des signalements et de centraliser ces derniers en un seul lieu afin de mieux les prendre en compte.

Afin de faciliter la mise en place de ces premiers comités, une boîte à outils a également été mise en place, comprenant notamment une fiche méthodologique, un modèle d'ordre du jour, une liste des partenaires à convier, ou encore une fiche d'exemple de bonnes pratiques.

Faire vivre l'aide aux victimes par-delà nos territoires : inspirer et s'inspirer des modèles étrangers

L'aide aux victimes ne saurait se concevoir uniquement sur notre propre territoire, car les drames ne connaissent ni frontières ni drapeaux. Nos ressortissants doivent pouvoir compter sur notre soutien partout, tout le temps.

Mais il est également indispensable pour la délégation de se nourrir des expériences de nos voisins à l'étranger, tout en partageant les bonnes pratiques en matière d'aide aux victimes.



Canada

Un voyage d'étude pour découvrir une autre vision de l'aide aux victimes, pour enrichir nos approches et avancer ensemble

Comme chaque année, au Canada, la « Semaine des victimes et survivants d'actes criminels » constitue un événement essentiel pour sensibiliser le public aux enjeux auxquels font face les personnes victimes d'actes criminels, mais également mieux connaître les dispositifs et lois encadrant l'aide aux victimes. Le Gouvernement canadien ainsi que les services œuvrant auprès des victimes organisent ainsi diverses manifestations.

L'année 2025 a marqué la 20^e édition de l'événement. C'est pourquoi la DIAV s'est rendue du 11 au 17 mai 2025 à Montréal, aux côtés de Claire Liaud, cheffe du SADJAV pour participer à la Semaine et rencontrer les acteurs de l'aide aux victimes canadiens, professionnels et associations engagées en faveur de l'aide aux victimes venant des quatre coins du monde.

L'occasion de découvrir d'autres modèles, comprendre, échanger et s'inspirer des bonnes pratiques à l'étranger.

Jour 1



Au QG de la police de Montréal, au sein du Service de police de la ville de Montréal

Le service de police de la ville de Montréal, ou SPVM, est indépendant de la justice et du politique, construit sur un modèle unique. En quelques chiffres, le SPVM représente plus de...

- 1400 policiers qui exercent plus de 150 fonctions différentes ;
- 31 postes de quartiers qui assurent une mission de police de proximité communautaire : les policiers n'agissent pas sous l'autorité d'un procureur mais sont autonomes dans l'accomplissement des enquêtes ;
- 12 jours d'immersion dans une structure associative lors de la formation initiale.



Grâce à des échanges passionnants avec les équipes, plusieurs éléments ont attiré l'attention de la DIAV sur la prise en compte des victimes :

- le SPVM associe policiers et civils, notamment des travailleurs sociaux ou criminologues, afin d'unir les compétences et d'asseoir les interventions sur des données probantes ;
- il s'appuie sur la société civile, avec l'idée que la régulation sociale ne repose pas exclusivement sur la puissance publique ;
- il développe une approche pragmatique, résolutive de problèmes, pour répondre aux besoins des citoyens en matière de sécurité ;
- Il cherche à accompagner les agents à déconstruire leurs biais à travers des immersions dans différentes communautés pour apprendre à mieux interagir avec elles et à connaître leurs besoins ;
- Il veille à la santé psychologique des agents en prévenant les risques de traumatisme vicariant.

Jour 2



📍 Au palais de Justice de Montréal, à la rencontre des représentants des membres de la Direction de l'aide aux personnes victimes (DAPVIC) du ministère de la Justice québécois

La délégation a pu avoir des échanges fructueux avec la DAPVIC, témoignant d'un travail mené en faveur de l'aide aux victimes particulièrement inspirant :

- le service réunit juristes, criminologues et travailleurs sociaux pour fédérer les expertises ;
- la diffusion de la culture de l'aide aux victimes est perçue comme un véritable projet de société ;
- l'objectif est de centrer les interventions sur les besoins des personnes victimes aux différentes étapes de leur cheminement.

Le service a porté des lois importantes, avec en :

- 2021, la loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement ;
- 2024, la loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes.

Jour 3

📍 Au centre d'enquête du Service de police de la ville de Montréal, à la découverte de la Section spécialisée en violence conjugale

Créé en 2021 suite aux recommandations du rapport «rebâtir la confiance», ce service place au cœur de ses préoccupations la place des personnes victimes :

- l'équipe est multidisciplinaire et intègre des enquêteurs et intervenants sociaux, notamment agents de concertation communautaire et intervenants du réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) ;
- l'intervention policière est centrée sur la personne victime, avec une expertise sur la dynamique de la violence conjugale : l'objectif est de prévenir la récurrence et notamment des homicides ;
- la Section travaille avec le concept de preuve indépendante pour rechercher des preuves distinctes de la parole de la victime, afin de lui enlever cette charge: il est ainsi considéré que c'est l'État qui dénonce le crime et non la victime ;
- le service intervient dans les dossiers à hauts risques de récurrence et s'attache à repérer les « drapeaux rouges » du risque.



📍 À la rencontre de l'Association québécoise Plaidoyer Victimes



Créée en 1984, Plaidoyer Victimes défend et promeut les droits collectifs et les intérêts des personnes victimes d'infractions criminelles et leurs proches.

L'association est engagée depuis plus de 40 ans dans la défense et la promotion des droits collectifs et des intérêts des personnes victimes d'infractions criminelles et de leurs proches, par ses activités de formation, de sensibilisation, d'information, de mobilisation sociale, d'action politique non partisane et de représentation.

L'organisme, dont l'expertise est mise à contribution tant au Québec qu'au Canada, regroupe plus de 200 membres provenant d'organisations d'aide aux personnes victimes ainsi que des secteurs de la justice, de la sécurité publique, des services sociaux, de l'éducation, du milieu communautaire et de la pratique privée.



📍 À la rencontre de la fondation Marie-Vincent, spécialisée dans la prévention et la prise en charge des enfants et adolescents victimes de violences sexuelles

Depuis plus de 50 ans, la fondation Marie-Vincent contribue à prévenir la violence en misant sur l'éducation et la sensibilisation, et en aidant les enfants présentant des comportements sexuels problématiques.

Membre du réseau des centres d'appui aux enfants et à la jeunesse du Canada et adossé à une Chaire interuniversitaire, la fondation Marie-Vincent a développé une expertise en matière de violences sexuelles, de prévention et de soutien aux jeunes victimes de violences sexuelles et à leurs proches, dans le but de faire avancer les pratiques.



Jour 4



À la rencontre du centre d'aide aux victimes d'acte criminel (CAVAC) de Montréal

Composé de 115 professionnels, le centre assure les services de première ligne, et accompagne tout au long de la procédure les victimes, leurs proches et les témoins. Son réseau repose sur plus de 170 points de service, présents dans les 17 régions administratives du Québec.

Le service dispose aussi d'une équipe spécialisée d'intervention de référencement policier, disponible 24h/24 sur demande de la police avec l'accord de la victime. 4 types de service sont proposés :

- l'intervention post-traumatique et psychosocial ;
- l'information juridique des droits et recours ;
- l'accompagnement dans les démarches socio-judiciaires ;
- l'assistance technique pour certaines procédures.

Tous les services sont gratuits, confidentiels et volontaires, indépendamment de toute plainte.



À la rencontre de Jo-Anne Wemmers, professeure en victimologie et en criminologie



Les échanges passionnants aux côtés du Professeur Jo-Anne Wemmers, ont permis à la délégation de découvrir le nouveau programme universitaire intitulé «Victime et justice», détaillant l'intérêt de la victimologie pour comprendre les différents processus de victimisation.

Plusieurs sujets ont également été abordés avec la Professeure, notamment :

- la nécessité d'un déplacement de focus vers la guérison de la victime, qui doit être décorrélée du système pénal ;
- les violences structurelles, considérant que les enjeux de réduction de la récidive ne sont pas individuels mais à l'échelle de la société ;
- la justice transformative comme alternative au processus pénal.

À la rencontre du Dr Benjamin Roebuck, Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

L'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels est chargé de promouvoir l'accès à l'aide aux victimes au niveau fédéral, examiner l'équité de ses services et répondre aux différentes plaintes des personnes victimes.

Conseiller auprès du ministre de la Justice canadien, il ne dispose d'aucun pouvoir contraignant, mais de pouvoirs de recommandation, tout en étant en lien avec les commissions parlementaires dans le cadre de la préparation des lois.



Jour 5



📍 Au colloque "La Charte canadienne des droits des victimes : où en sommes-nous dix ans après ?", organisé par l'Université de Montréal et le Centre international de criminologie comparée

Le colloque portant sur la Charte canadienne des droits des victimes, a permis d'échanger sur de nombreux thèmes, notamment...

Tous les services sont gratuits, confidentiels et volontaires, indépendamment de toute plainte.

Les droits essentiels promus par la Charte :

- Droit à l'information sur l'avancée de la procédure ;
- Droit à la protection (contre toute revictimisation ou survictimisation) ;
- Droit à l'indemnisation ;
- Droit à la participation.

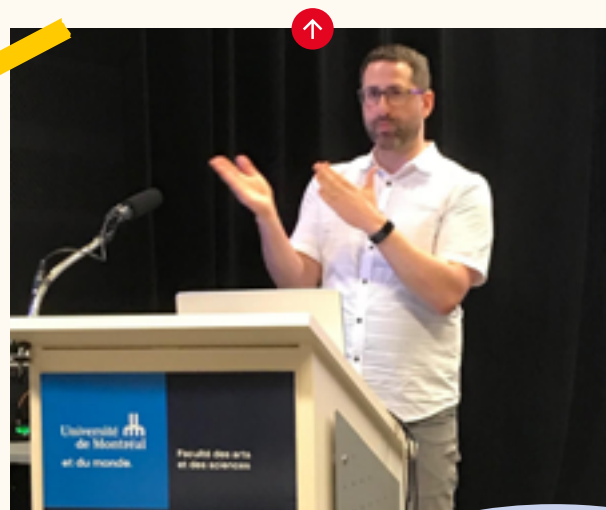


La place de la victime dans le procès pénal, avec une comparaison entre les systèmes judiciaires canadiens, américains et français :

- dans les systèmes judiciaires de *common law* canadien, la personne victime n'est pas une partie à la procédure : elle est un témoin ;
- aux États-Unis, comme devant la *International Criminal Court*, la personne victime peut avoir un statut hybride de participante, représentée par un avocat ;
- en France, comme dans la grande majorité des États européens, la personne victime est en revanche une partie à la procédure, dite partie civile.

L'enjeu de la prévention de la survictimisation, avec une présentation de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme qui a introduit cette notion depuis une dizaine d'années.

Les enjeux d'humanité et d'inclusion pour accroître la confiance des personnes victimes dans le système pénal, depuis les services de police jusqu'aux services d'aide aux victimes.





Espagne

Des dispositifs pour agir en faveur des victimes de terrorisme et préserver leur mémoire

En marge des commémorations des dix ans des attentats du 13 novembre 2015 et dans la continuité d'échanges initiés en 2024, la DIAV s'est rendue en octobre en Espagne pour une visite officielle de 3 jours, à Madrid et Vitoria Gasteiz.

L'Espagne, tout comme la France, a été touchée dans sa chair par le terrorisme, et se mobilise depuis sans relâche pour renforcer l'accompagnement des victimes de terrorisme, avec des dispositifs innovants pour avancer, des dispositifs efficaces pour s'inspirer.

Ce déplacement a notamment été l'occasion de...

- Rencontrer les acteurs institutionnels espagnols engagés pour l'aide aux victimes, notamment Montserrat Torija Nogueras, directrice générale du soutien aux victimes du terrorisme, comprendre son action auprès des victimes de terrorisme et le système d'indemnisation.
- Découvrir le *Centro Memorial de las Víctimas del Terrorismo*. Inauguré le 1^{er} juin 2021, ce musée vise à défendre les valeurs démocratiques des victimes, construire une mémoire collective à travers leur vécu, et à sensibiliser le grand public à la défense des droits humains contre le terrorisme. Il présente aussi l'idéologie, le fonctionnement, la réponse étatique aux groupes terroristes au fil des années et donne une voix aux victimes, qui par leur témoignage, aident à mesurer l'ampleur du phénomène.
- Visiter le Centre de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, l'UNCCT (*United Nations Center Counter-Terrorism*), acteur majeur dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à travers le monde, mais aussi pour promouvoir la coopération internationale sur ce sujet.

Ce déplacement a ainsi permis la diffusion et l'apprentissage de bonnes pratiques développées au sein de nos deux pays et d'évoquer les nombreuses coopérations à venir pour renforcer l'aide aux victimes en France, en Espagne et, plus globalement, sur le continent européen.





Maroc



Aux côtés des victimes africaines du terrorisme

À l'occasion de la conférence « Aux côtés des victimes du terrorisme en Afrique : vers la Justice, le rétablissement et la résilience », la délégation s'est rendue à Rabat pour intervenir et rencontrer des acteurs associatifs marocains.

Cet événement, organisé en décembre par le Royaume du Maroc et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, a réuni organisations internationales, experts, ministres et délégations étrangères. Elle s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de Rabat pour le soutien aux victimes africaines du terrorisme.

L'Afrique demeure le continent le plus touché par le terrorisme, avec une hausse significative des attaques au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Ce terrorisme entraîne des milliers de morts, des déplacements massifs et des violences sexuelles.

Aussi, lors de son allocution, la déléguée a d'abord pu rappeler combien la Déclaration de Rabat a été un signal fort envoyé aux victimes, en les plaçant au cœur des politiques de lutte contre le terrorisme, en donnant priorité aux femmes, enfants et communautés vulnérables.

Elle a également évoqué le rôle déterminant des associations féministes, qui œuvrent sans relâche pour améliorer la condition des femmes et lutter contre les violences intrafamiliales. Il ne faut jamais oublier que les violences sexuelles, notamment le viol, sont des armes entre les mains des terroristes, qui génèrent des traumatismes profonds.

Enfin, la déléguée a pu souligner l'importance d'une approche globale des victimes : combattre le terrorisme, c'est aider les victimes à surmonter les traumatismes physiques et psychologiques, en les accompagnant sur les plans psychologiques, sociaux, juridiques... La prise en charge doit être pluridisciplinaire, avec des mesures qui touchent l'ensemble des individus et des communautés.





République démocratique du Congo

À la rencontre d'une délégation de la République démocratique du Congo, pour partager les expériences et améliorer l'aide aux victimes

En octobre, la DIAV a reçu au ministère de la Justice une délégation de la République Démocratique du Congo, composée de représentants de la Commission Interinstitutionnelle d'Aide aux Victimes et d'Appui aux Réformes (CIA-VAR) et du Fonarev, le Fonds national des réparations des victimes.

La CIA-VAR est un organisme équivalent à la DIAV, placé directement sous l'autorité du président de la République démocratique du Congo. Le FONAREV, lui, est un établissement public comparable au Fonds de garanties des victimes (FGTI), qui a pour mission d'identifier et d'accompagner les victimes, notamment de violences sexuelles liées aux conflits.

La DIAV a ainsi pu présenter ses missions, et notamment son rôle de coordination interministérielle entre les différents acteurs de l'aide aux victimes, à la fois institutionnels et associatifs. Cette dimension s'inscrivait au cœur des réflexions de la délégation de RDC, afin de structurer le modèle associatif dans son pays et améliorer la coordination entre les pouvoirs publics et la société civile.





Europe

Des déplacements aux quatre coins de l'Europe pour parler aide aux victimes et présenter les actions et projets de la délégation

À Zagreb, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

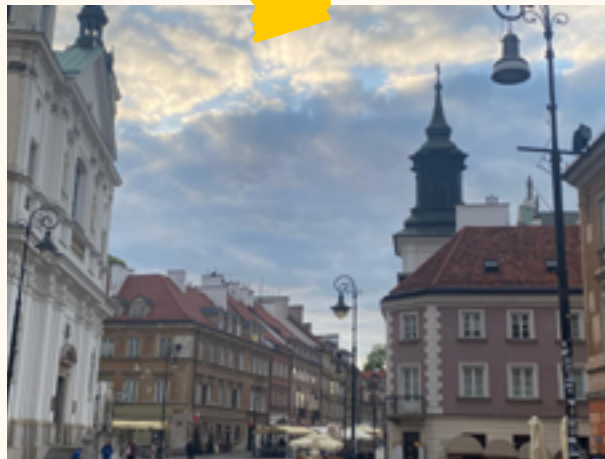


À Bruxelles, pour l'ultime conférence de l'EU Center of expertise for Victims of Terrorism.

À Vienne, pour participer à la réunion de l'UNCCT portant sur le « plans d'assistance pour les victimes du terrorisme ».



À Varsovie et au Luxembourg, pour participer aux conférences annuelles de l'European Network for Victims Rights.



3

Faire vivre les projets et le débat d'idées : bâtir ensemble une culture de l'aide aux victimes

L'aide aux victimes n'est pas seulement une politique publique. Elle englobe une histoire, des valeurs, des connaissances spécifiques, des acteurs. Elle est une culture évoluant au gré des choix de notre société, une culture devant être bâtie au quotidien.

Aussi, la délégation a fait de 2025 une année pour sensibiliser et mobiliser le public sur toutes les questions liées aux victimes. Parce que l'aide aux victimes ne saurait avancer sans l'engagement des citoyens.

Des événements pour penser la place des victimes dans notre société

→ « Parole aux professionnels, le traumatisme vicariant »
– mairie du 9^e arrondissement de Paris

Les personnes victimes sont confrontées à des traumatismes profonds, mais qu'en est-il de celles et ceux qui s'engagent en première ligne, professionnels confrontés au pire ?

Le suicide Me Maxime Tessier, avocat de Joël Le Scouarnec, condamné par la cour criminelle du Morbihan à la peine de vingt ans de réclusion criminelle pour viols et agressions sexuelles sur 299 victimes, a collectivement laissé sous le choc. Ce drame a rappelé combien nous sommes tous vulnérables face au récit de la souffrance.

Dans un tel contexte, l'ensemble des professionnels, avocats, policiers, gendarmes, huissiers, greffiers, magistrats, peuvent expérimenter ce que l'on appelle le « traumatisme vicariant ». Il ne s'agit pas d'un traumatisme à proprement parler, car il n'y a pas eu confrontation directe au réel de la mort, mais d'une surcharge émotionnelle liée à l'engagement empathique avec les récits des personnes ayant directement vécu les événements.

Durant l'année 2025, la délégation a reçu de nombreux témoignages à propos du traumatisme vicariant, et découvert les récits d'acteurs au contact des victimes, dont le poids des douleurs entendues a progressivement affecté leur propre personne. Afin de mieux comprendre l'ampleur du phénomène et se nourrir/se saisir des vécus, un questionnaire a été diffusé durant l'été.

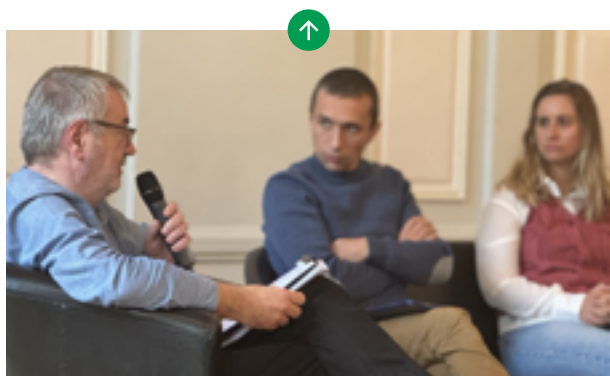


À la suite des multiples retours des professionnels issus de tous horizons, la DIAV a organisé une conférence dédiée à cette thématique, intitulée « Parole aux Professionnels », au sein de la mairie du 9^e arrondissement de Paris.

Cet événement a été conçu suivant le format de trois tables rondes durant lesquelles différentes personnalités ont pu partager leur témoignage, en présence de Thierry Baubet, professeur et psychiatre, co-porteur scientifique au sein du Cn2r.

L'objectif a été la diffusion d'une parole libre, la transmission de conseils et la création de synergies entre tous ces destins confrontés un jour aux souffrances humaines. L'occasion, également, de voir que des mécanismes de prévention et des connaissances sur le traumatisme vicariant existent, et que leur diffusion est l'affaire de tous pour prévenir cette souffrance silencieuse.

Magistrat, avocate, sage-femme, journaliste, lieutenant-colonelle, capitaine... Leurs témoignages ont bouleversé, fait réfléchir, mais aussi enrichi. L'enseignement notable de cette conférence : en soutenant ceux qui soutiennent les victimes, nous accompagnons mieux les victimes elles-mêmes.



→ « Violences de l'intime : penser et avancer » – Université Paris-Saclay

En mars, s'est tenue une journée d'étude dédiée aux « Violences de l'intime : penser et avancer », co-organisée par l'Institut Droit Éthique Patrimoine de la Faculté Jean Monnet, l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris et la DIAV.

Universitaires, magistrats, avocats, praticiens du droit et de terrain ont nourri une réflexion juridique, législative, mais également sociétale sur nos représentations des violences de l'intime.

La DIAV a pu apporter un regard complémentaire, grâce à un prisme orienté sur les personnes victimes, leurs récits, leur vécu. L'occasion aussi pour la déléguée, de rappeler l'existence d'un continuum des violences, et également l'importance d'un engagement collectif de notre société :

”
**Si la loi doit beaucoup,
elle ne pourra pas tout
contre les violences de l'intime.
Si nous voulons lutter
contre ces violences,
nous avons besoin d'une
mobilisation citoyenne,
d'une mobilisation collective
qui promeut l'égalité.
Ce combat passe aussi
par l'éducation, par la prévention,
en particulier sur les questions
de consentements.**

Alexandra Louis,
déléguée interministérielle à l'aide aux victimes

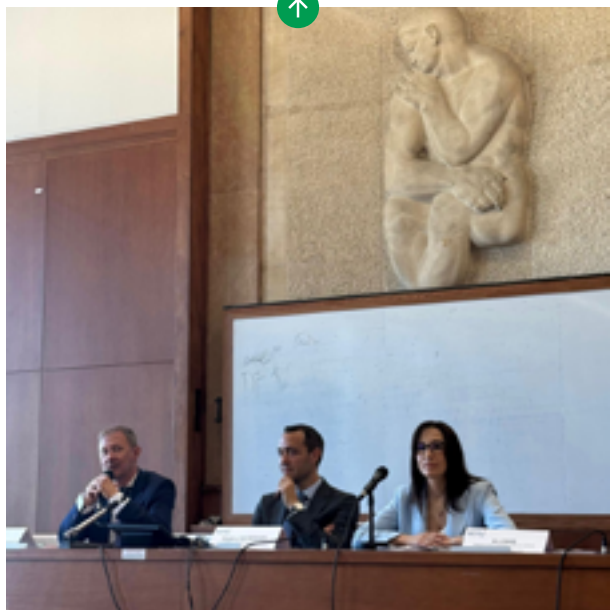


→ « La victime et le procès pénal » – Aix-Marseille Université

En juin s'est tenu le colloque « La victime et le procès pénal », co-organisé par le Laboratoire de droit privé et de sciences et le Centre Michel de l'Hospital, à la Faculté de droit et de science politique Aix-Marseille Université.

Les victimes collectives, le rôle de l'État et des avocats, les enjeux de réparation, la place de la victime dans les alternatives aux poursuites, la justice restaurative... Autant de thématiques abordées par les universitaires et magistrats, plaçant au cœur de leurs réflexions la personne victime.

Lors de son propos d'ouverture, la déléguée a pu présenter l'historique de l'aide aux victimes en France, les enjeux autour de la définition-même d'une victime sur le plan juridique, du développement de ses droits et de son accompagnement psychosocial en vue de son rétablissement personnel. Elle a également pu aborder la place de la victime dans le procès pénal, son évolution et son caractère essentiel :



L'aide aux victimes s'est principalement construite autour du procès pénal, et je pense pouvoir affirmer que la victime n'est plus « la grande oubliée du procès pénal », comme le disait Robert Badinter dans les années 80. L'audience est un moment aussi attendu que redouté pour les victimes. C'est un temps de témoignage, de recherche de la vérité, mais surtout un temps de reconnaissance.

Alexandra Louis,
déléguée interministérielle à l'aide aux victimes



Crédits photos : Adobe Stock

Des actions pour faire avancer la place des victimes dans notre société

→ Travaux sur l'établissement d'un protocole sur la retransmission des grands procès terroristes en France depuis l'étranger

Dans le cadre de « grands procès » en matière terroriste se tenant à l'étranger, des parties civiles ont sollicité les autorités françaises en vue de pouvoir suivre le procès en distanciel depuis la France, et ce, en raison de l'éloignement de la juridiction de jugement et de l'impossibilité de pouvoir se rendre sur place, pour des raisons financières ou de sécurité.

Jusqu'alors, la DIAV s'était ponctuellement chargée, en lien avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les directions concernées au sein du ministère de la Justice et les juridictions, d'organiser ces retransmissions pour répondre à leurs attentes (par exemple lors de procès comme Grand Bassam, In Amenas ou le Bardo).

La construction d'un protocole précis à même d'être reconduit apparaît depuis nécessaire, afin que les juridictions et services du ministère puissent déterminer aisément leurs missions respectives et les modalités de financement, de façon à s'assurer de la bonne organisation de ces retransmissions et de les rendre plus aisées, d'autant que l'information relative à la tenue d'un grand procès à l'étranger peut parfois n'être reçue que tardivement.

Aussi, la DIAV a participé lors de l'année 2025, aux réunions portant sur la finalisation d'un protocole relatif à l'organisation de la retransmission des grands procès terroristes depuis l'étranger. Elle s'est notamment investie sur :

- la nécessité d'adopter un cadre juridique, à l'instar de l'article L.111-12 COJ, sur les retransmissions d'un procès ayant cours en France au sein de salles d'audience en France autres que celles de la juridiction de jugement. Un tel cadre juridique apparaît nécessaire, ne serait-ce que pour les aspects techniques (passation de marchés publics destinés à couvrir les besoins) ;
- la limitation de ce protocole aux actes de terrorisme (voire de crimes contre l'humanité) lorsqu'il existe une procédure miroir en France, quitte à élargir ensuite l'application du protocole ;
- la limitation de l'espace de retransmission à une seule salle (pas nécessairement une salle d'audience mais un espace équipé et adapté, situé au sein de l'institution judiciaire), sauf de manière exceptionnelle, au cas par cas.

Les travaux sur le sujet se poursuivent, travaux sur lesquels la délégation continuera de s'investir pleinement en 2026.

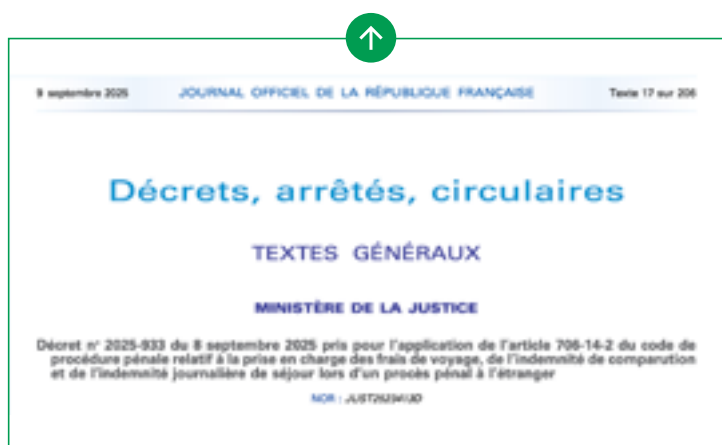
→ Travaux sur le décret relatif à la prise en charge des frais de voyage, de l'indemnité de comparution et de l'indemnité journalière de séjour lors d'un procès pénal à l'étranger

En 2025, la DIAV a travaillé sur le sujet des frais de déplacement à l'étranger pour les victimes, et a notamment participé à la réunion interministérielle, en avril, sur le décret d'application de l'article 706-14-2 du code de procédure pénale relatif à la prise en charge des frais de voyage, de l'indemnité de comparution et de l'indemnité journalière de séjour lors d'un procès pénal à l'étranger

Ce décret instaure une aide financière au titre des frais de voyage, de l'indemnité de comparution et de l'indemnité journalière de séjour, pour les personnes répondant aux conditions pour y prétendre afin qu'elles puissent répondre à une convocation à l'audience de jugement d'un procès pénal tenu à l'étranger.

Il concerne toutes les personnes physiques de nationalité française ayant subi un préjudice résultant de faits, volontaires ou non, commis à l'étranger, présentant le caractère matériel d'une infraction et répondant aux conditions prévues à l'article 706-3 du code de procédure pénale, les personnes de nationalité française victimes à l'étranger d'actes de terrorisme ainsi que leurs ayants droit, quelle que soit leur nationalité.

Le décret a été publié au journal officiel le 8 septembre 2025.





4

Faire vivre les mémoires : 2025, une année à part

L'aide aux victimes est intrinsèquement liée à l'enjeu de mémoire d'un pays, d'une Nation. Par les hommages et commémorations, elle transmet le souvenir, ainsi que les valeurs, de ceux qui partent et ceux qui restent, victimes disparues et dont la vie se poursuit.

Aussi, lors d'une année 2025 à part, dix ans après les drames de Charlie hebdo, de l'Hyper Cacher et du 13 novembre, la DIAV s'est pleinement engagée dans un travail de coordination mémoriel important, aux côtés de tous les acteurs de l'aide aux victimes. Pour rendre hommage. Pour nous souvenir. Pour avancer.

Journée nationale et européenne d'hommage aux victimes de terrorisme : un hommage par-delà nos frontières, organisé aux côtés de la Commission européenne

En France, le 11 mars est un temps de commémoration essentiel, avec la journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme. La Nation se souvient. L'Europe, aussi. Car ce jour correspond également à la journée européenne de commémoration des victimes de terrorisme.

Cette date symbolise un moment charnière pour les personnes victimes de terrorisme sur notre sol, comme sur notre continent. Partout, nous nous remémorons.

Le 11 mars 2025, la DIAV a ainsi organisé, aux côtés de l'Élysée et de la Commission européenne, la journée nationale et européenne d'hommage aux victimes du terrorisme, à Strasbourg, capitale européenne, touchée en son cœur par la barbarie terroriste, trait d'union idéal entre les deux cérémonies.

L'occasion de rappeler la solidarité de la France et de l'Europe envers les victimes du terrorisme, mais aussi de mettre à l'honneur leur parole, leur humanité, leur courage et leur résilience. Car plus que jamais, les victimes de terrorisme sont en première ligne pour défendre nos valeurs républicaines. Survivants du pire, ils sont devenus ambassadeurs du meilleur.



Non, nous ne pouvons nous résigner à l'innommable. Cette journée du 11 mars en est le manifeste.

Parce que cette mémoire est ce qui nous sépare de la barbarie.

Nous n'oublierons rien.

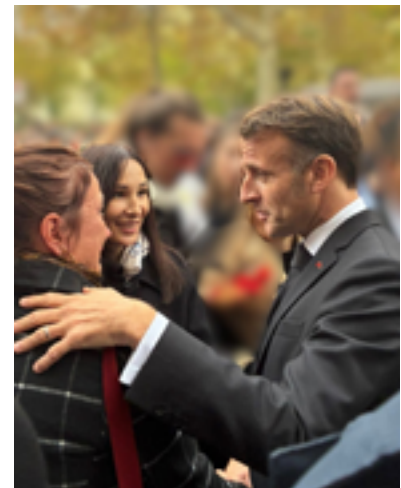
Emmanuel Macron,
président de la République



Charlie Hebdo, Hyper Cacher, 13 novembre : une décennie de mémoire, une décennie pour avancer

Les commémorations sont des moments particuliers, au cours desquels l'émotion devient une force collective au service de notre mémoire commune et de notre cohésion nationale. Elles nous rappellent ce que nous sommes : une République solide qui ne renonce jamais à ses principes fondateurs, qui aide celles et ceux qui ont été meurtris en son nom.

C'est dans cet esprit que la délégation a participé à l'organisation des dixièmes anniversaires des hommages aux victimes des attentats terroristes de janvier et novembre 2015.



Hommage aux victimes de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher, à Ahmed Merabet et à Clarissa Jean-Philippe

La commémoration des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015, a rappelé l'importance du devoir de mémoire, mais aussi de transmission, une responsabilité collective que nous avons envers les nouvelles générations. Devoir d'éveiller les consciences, de préserver un esprit critique, de soutenir une pensée libre, de défendre des valeurs de tolérance et de vivre-ensemble.

C'est pourquoi l'hommage organisé le 7 janvier 2025, en mémoire des victimes de Charlie Hebdo, de l'Hyper Cacher, de Ahmed Merabet et de Clarissa Jean-Philippe, a mis en avant ce que notre société a de meilleur. Valoriser notre attachement à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, à la lutte contre l'antisémitisme. Une date pour ancrer nos valeurs contre les artisans du pire, contre les terroristes.



Hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015

La journée et la soirée d'hommage organisée le 13 novembre 2025, ont été un moment d'union. Un moment d'émotion, organisé de Saint-Denis à Paris. Une commémoration synonyme de temps pour se souvenir. De temps pour avancer. De temps pour célébrer la vie. Il y a eu des mots, des chants, des danses, pour bâtir une mémoire collective, mais aussi transmettre.

Retour sur les paroles fortes, prononcées lors de la cérémonie d'hommage :



**On ne peut pas
donner de sens au 13 novembre.
Mais on peut donner
un sens au 14 novembre.
À chacun de vos lendemains,
à chacun de vos pas,
qui mis bout à bout
nous racontent une histoire
de courage, d'entraide, de vie.**

Emmanuel Macron,
président de la République





Nous, victimes de ces attentats, nous continuerons de porter témoignage devant les jeunes générations pour la raison que la mémoire doit être incarnée, et non seulement porter par des proclamations solennelles. Nous entretiendrons la mémoire par des gestes, par des créations, par des rencontres, par des initiatives pour que toutes les générations se souviennent

Philippe Duperron,
Président de l'association 13Onze15 : *Fraternité et Vérité*



Je crois qu'il ne faut pas souhaiter laisser un monde meilleur à nos enfants, il faut se battre tous les jours pour habiter un monde meilleur avec eux. Maintenant, et sans répit, ne rien céder, ne rien relativiser. Les 132 noms derrière moi vous le disent avec beaucoup plus de force : la vie est si fragile. Il faut l'aimer. Aimons-nous, et merci à tous ceux qui nous aiment depuis dix ans.

Arthur Dénouveaux
Président de l'association *Life For Paris* : 13 Novembre 2015

Focus sur...

Des moments de mémoire pour se rassembler : participation à la course et à la marche 13-Unis

Le dimanche 9 novembre 2025, quelques jours avant les commémorations des attentats du 13 novembre 2015, l'Association française des Victimes du Terrorisme organisait une course et une marche en hommage aux 10 ans des attentats du 13 novembre 2015, intitulées 13-Unis.

Victimes, proches et familles, étudiants et retraités, sportifs et néophytes, étaient réunis pour un temps de mémoire, un temps d'espoir, mais aussi un temps sportif.

Les membres de la DIAV ont été heureux et fiers de participer à la course de la Liberté et à la marche de l'Égalité. L'aide aux victimes se traduit aussi par ces instants de rassemblement. Par de l'humain. Il s'agit de l'ADN de la délégation, mais aussi de tous les acteurs associatifs, de celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour faire vivre l'aide aux victimes.





DIAV

**Délégation interministérielle
à l'aide aux victimes**

13, place Vendôme - 75042 Paris cedex 01

Contact : 01 44 77 64 71
diav.sec@justice.gouv.fr